

⑲ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

⑪ N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 533 425

⑳ N° d'enregistrement national :

82 16181

⑤① Int Cl³ : A 45 F 1/00.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 23 septembre 1982.

③① Priorité

④③ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 13 du 30 mars 1984.

⑥① Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦① Demandeur(s) : *GODEFROY Jean-Charles et GODEFROY
Denis Hervé. — FR.*

⑦② Inventeur(s) : Jean-Charles Godefroy et Denis Hervé
Godefroy.

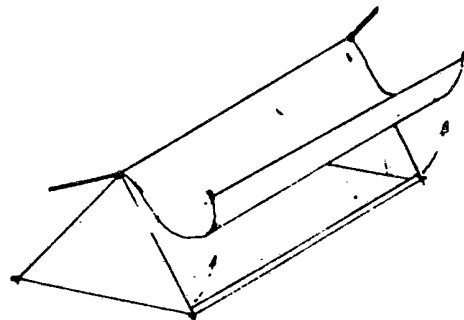
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : Barre-Gatti-Laforgue.

⑤④ Tente.

⑤⑦ L'invention concerne une tente comprenant une toile do-
tée de deux pans sensiblement rectangulaires solidarisés le
long d'un côté longitudinal commun et de deux pans sensible-
ment triangulaires solidarisés chacun le long d'un côté latéral
d'un des pans rectangulaires; les côtés latéraux du second pan
rectangulaire sont libres et munis de moyens d'accrochage
permettant de les solidariser aux côtés correspondants des
pans triangulaires.

Un des pans formant la pente du toit constitue ainsi égale-
ment l'ouverture de la tente, cette ouverture s'étendant sur
toute la longueur de celle-ci.



FR 2 533 425 - A1

D

T E N T E

L'invention concerne une tente présentant, une fois montée, une forme prismatique. De telles tentes
5 sont largement répandues et présentent généralement un toit à deux pentes rectangulaires et deux murs sensiblement verticaux de forme triangulaire. Traditionnellement, un des murs verticaux est fendu suivant la hauteur verticale du triangle en vue de former une ouverture permettant d'entrer dans la
10 tente ou d'en sortir.

De telles tentes présentent cependant un grand nombre d'inconvénients parmi lesquels un accès difficile du fait que l'ouverture, pratiquée sur un des petits côtés, oblige l'utilisateur à des reptations et des contorsions rendant particulièrement pénible l'action d'entrer
15 dans la tente ou d'en sortir. L'ouverture elle-même, déjà réduite, est encore limitée par le mât soutenant la toile et qui est situé juste au milieu de l'ouverture. Entrer dans la tente ou en sortir devient pratiquement impossible lorsque
20 l'utilisateur est encombré d'objets. Or certaines applications demandent une rapidité d'évacuation de la tente impossible à obtenir avec les tentes actuellement connues. Le montage de la tente est généralement assez long et nécessite parfois la présence de deux personnes. L'utilisation de la tente manque également de souplesse : en effet, elle ne peut
25 à la fois servir de tente, d'abri ouvert, d'auvent, de toit, etc... et, conçue pour un nombre limité de personnes, elle ne peut être jumelée à une autre tente pour en augmenter ses capacités.

La présente invention se propose de pallier les inconvénients sus-évoqués de la technique antérieure,
30 en fournissant une nouvelle tente adaptée à un grand nombre d'utilisations différentes.

Un objectif essentiel de la présente invention est de permettre de rentrer dans la tente ou d'en sortir de façon aisée, sans reptations ni contorsions, et avec
35 une grande rapidité.

Un autre objectif de l'invention est de fournir un tente légère, de faible encombrement et de montage facile.

5 Un autre objectif de l'invention est de réaliser une tente de structure modulaire, susceptible d'être utilisée avec d'autres tentes du même type en vue d'augmenter sa capacité et de varier ses utilisations.

10 A cet effet, la tente visée par la présente invention comprend une toile dotée de deux pans sensiblement rectangulaires solidarisés le long d'un côté longitudinal commun et de deux pans sensiblement triangulaires solidarisés chacun le long d'un côté latéral d'un des pans
15 rectangulaires ; les côtés latéraux du second pan rectangulaire et les côtés des pans triangulaires issus des deux mêmes sommets (sommets situés sur le côté longitudinal commun des pans rectangulaires) sont libres et munis de
20 moyens d'accrochage conjugués en vue de permettre leur solidarisation ou leur séparation. On obtient ainsi une tente dont un des pans rectangulaires formant une pente du toit constitue également l'ouverture de la tente. L'ouverture s'étendant sur toute la longueur de la tente permet d'entrer dans la tente ou d'en sortir de façon aisée et rapide.

25 Comme on le comprendra mieux plus loin, le terme "conjugué" signifie que les moyens d'accrochages et les moyens d'accrochage conjugués sont adaptés pour coopérer entre eux, par exemple deux cordons à nouer ensemble, une lanière et une double boucle, une lanière perforée et
30 une boucle munie d'un ou de plusieurs ardillons, des éléments filiformes d'accrochage tels que crochets coopérant avec des éléments de retenue tels que des boucles ou un matériau duveteux, en particulier "VELCRO", etc..., ces différents moyens n'étant cités qu'à titre d'exemple non limitatif.

35 Selon une autre caractéristique de l'invention, le côté longitudinal libre du second pan rectangulaire est muni sur une face de moyens d'accrochage et sur l'autre face de moyens d'accrochage conjugués. Ceci permet le jumelage de deux tentes le long du pan rectangulaire.

d'ouverture.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les côtés latéraux des pans rectangulaires sont munis
5 de moyens d'accrochage et de moyens d'accrochage conjugués en vue de permettre de solidariser ou de séparer au moins deux toiles de tente afin d'obtenir une bâche adaptée pour constituer un auvent, un toit ou un abri collectif de grande dimension.

L'invention sera mieux comprise à la lecture
10 de la description qui suit en référence aux dessins annexés qui en présentent à titre non limitatif un mode de réalisation préférentiel ; sur ces dessins, qui font partie intégrante de la présente invention :

- la figure 1 est une vue de la face externe
15 de la toile de tente selon l'invention, en position étalée,

- la figure 2 est une vue de la face interne de la toile de tente selon l'invention, en position étalée,

- la figure 3 est une vue en perspective du tapis de sol de la tente selon l'invention,

20 - la figure 4 est une vue en perspective de la tente selon l'invention, en position montée et ouverte,

- la figure 5 est une vue en perspective montrant deux tentes jumelées,

25 - la figure 6 est une vue en perspective de la tente en cours d'ouverture,

- la figure 7 est une vue en perspective montrant une utilisation de la toile de tente pour former une surface plane tendue en vue d'assurer une protection,

30 - la figure 8 est une vue en perspective montrant une autre utilisation, pour former un abri aérien,

- la figure 9 est une vue en perspective montrant un abri collectif érigé au moyen de quatre toiles de tente selon l'invention,

35 - les figures 10a et 10b sont des vues montrant les faces avant et arrière de la housse de rangement de la tente selon l'invention, et

- la figure 11 est une coupe d'un mât qui peut être éventuellement utilisé pour monter la tente selon l'invention.

40 Comme on peut le voir sur les figures 1 et

2, la tente selon l'invention comprend une toile dotée de deux pans 1 et 2 sensiblement rectangulaires ayant chacun deux côtés longitudinaux L1, L'1 et L2, L'2 et deux côtés latéraux r1, r'1 et r2, r'2. Ces deux pans rectangulaires, adaptés pour former un toit à deux pentes, sont accolés et solidarisés entre eux le long d'un de leurs bords longitudinaux, par exemple L'1 et L'2, par tout moyen classique tel que couture ou soudure. Deux pans sensiblement triangulaires T et T', de côtés respectifs t1, t2, t3 et t'1, t'2, t'3 ont leur côté t1 et t'1 sensiblement égaux aux côtés r1 et r'1 du pan rectangulaire 1 et sont respectivement accolés et solidarisés auxdits côtés r1 et r'1. Les côtés t2 et t'2 des pans triangulaires T et T', issus des sommets S et S' situés sur les bords longitudinaux L'1 et L'2 des pans rectangulaires, sont libres et sont sensiblement égaux aux côtés r2 et r'2 du pan rectangulaire 2.

En l'exemple, les pans rectangulaires 1 et 2 sont égaux et cependant que les pans T et T' triangulaires sont isocèles avec :

$$t_1 = t_2 = r_1 = r_2 = t'_1 = t'_2 = r'_1 = r'_2$$

Tout le périmètre de la toile est muni d'un ourlet 3 à l'intérieur duquel est prise une drisse 4, sur tout le pourtour, ladite drisse 4 formant des boucles 5 en vue de permettre la fixation de la tente par des piquets et des tendeurs.

Sur le pourtour, sont également prévus des moyens d'accrochage b, c, les moyens b étant conjugués des moyens c comme défini précédemment. A titre d'exemple non limitatif, les moyens c sont constitués par une multitude d'éléments filiformes d'accrochage tels que des crochets et les moyens b sont constitués par une multitude d'éléments de retenue tels que des boucles.

La tente selon l'invention comprend également un tapis de sol 6, sensiblement rectangulaire et muni de rebords 7 sur la face externe desquels sont prévus des moyens d'accrochage conjugués de ceux prévus sur la face interne des côtés L1, t3, L2 et t'3. La longueur du tapis de sol est sensiblement égale aux côtés L1, L2 et sa largeur sensiblement égale aux côtés t3 et t'3.

Pour monter la tente, on suspend la toile par les boucles 5 agencées aux sommets S et S', soit au moyen de mâts, soit au moyen de drisses fixées à des éléments naturels tels que des arbres ou des rochers. Des piquets, pris dans les boucles prévues sur les bords t3, L1 et t'3, maintiennent la tente au sol. On dispose alors le tapis de sol en l'accrochant par les moyens d'accrochage précités le long des côtés t3, L1 et t'3. La tente présente alors un toit dont une pente est constituée par le pan rectangulaire 1 et deux murs verticaux triangulaires T et T'. Le pan rectangulaire 2 est libre et constitue le panneau d'ouverture de la tente. Pour fermer la tente, on solidarise, grâce aux moyens d'accrochage précités, le côté r2 du pan rectangulaire 2 avec le côté t2 du pan triangulaire T, le côté L2 du pan rectangulaire 2 avec le rebord correspondant du tapis de sol et le côté r'2 du pan rectangulaire 2 avec le côté t'2 du pan triangulaire T'. Le pan rectangulaire 2 constitue alors la seconde pente du toit de la tente. Le pan rectangulaire 2 constituant le panneau d'ouverture de la tente (illustré en cours d'ouverture à la figure 6), on se rend compte qu'il est particulièrement aisé d'entrer dans la tente ou d'en sortir, la rapidité d'action n'étant nullement entravée.

En position ouverte, le pan rectangulaire 2 est maintenu tendu en auvent, comme on peut le voir sur la figure 4.

La disposition des moyens d'accrochage b et des moyens d'accrochage conjugués c, sur le pourtour de la toile, permet une extension intéressante des possibilités d'utilisation de la tente. Ainsi, en disposant sur une face du côté L2 du pan rectangulaire 2 des moyens d'accrochage b et des moyens conjugués c sur l'autre face, on peut jumeler la tente avec une tente identique, comme cela est représenté sur la figure 5.

La figure 7 illustre un des avantages de la toile de tente conforme à l'invention, qui peut s'ouvrir entièrement et former une large surface plane, susceptible d'être tendue. Les deux pans triangulaires T et T' sont repliés au-dessus du pan rectangulaire 1 et sont accrochés par leurs sommets par les moyens d'accrochage c et b prévus à cet effet,

respectivement sur la face externe et sur la face interne de ces pans T et T'.

La figure 8 montre une toile tendue sans tapis de sol à une certaine hauteur du sol pour pouvoir notamment servir d'abri pour un hamac.

Par ailleurs, les moyens d'accrochage conjugués des côtés L1 et L2 des pans rectangulaires 1 et 2 permettent d'accoler plusieurs toiles le long des côtés L1 et L2. Les moyens d'accrochage conjugués des côtés r1, r'1, r2 et r'2 des pans rectangulaires 1 et 2 permettent d'accoler et de solidariser plusieurs toiles le long des côtés latéraux.

On peut ainsi, comme cela est représenté sur la figure 9, former un abri collectif en forme d'auvent à l'aide de quatre toiles T1, T2, T3 et T4 (ou davantage) dont on a replié les pans triangulaires. Ces pans triangulaires sont solidarisés l'un à l'autre par les moyens d'accrochage situés à leur sommet libre. La dimension de l'abri est déterminée par le nombre de toiles utilisées. D'autres formes peuvent également être obtenues (cubique, parallélépipédique, ouverte ou fermée).

La toile utilisée pour la fabrication de la tente est de préférence une toile imperméable, ce qui évite l'utilisation d'un double-toit. On obtient ainsi un ensemble très léger et peu encombrant lorsqu'il est plié. L'encombrement est si réduit qu'une tente conçue pour une personne seule pèse moins de 2 kilogrammes et peut être rangée dans une housse de dimensions inférieures à 30 cm x 27 cm x 9 cm.

Une telle housse 8 est représentée en détail sur les figures 10a et 10b. Cette housse, solidarisée à l'un des bords de la toile par une couture 9 comporte sur sa face avant (figure 10a) deux poches à rabat, l'une 10 adaptée pour ranger les piquets, l'autre 11 pour le rangement des drisses de tension. Sur les côtés latéraux de la housse sont prévues des poches 12 pour le rangement des mâts. Sur la face arrière (figure 10b) la housse forme une poche 20 pour le rangement de la toile de tente, et une poche 13 en vue du rangement du tapis de sol. Afin de pouvoir aisément transporter la tente, deux moyens de fixation 14 sont prévus sur cette face arrière. Ceux-ci peuvent être constitués par exemple par deux passants

à travers lesquels peut être engagé un ceinturon ou autre partie vestimentaire.

Comme il a été mentionné ci-dessus, la tente peut être maintenue par des mâts extérieurs. Comme le montre la figure 11, il est particulièrement avantageux de construire ces mâts à partir d'éléments télescopiques 15, 16 et 17, maintenus en érection par exemple par vissage ou encliquetage. Ces mâts sont surmontés par un double crochet 18 permettant l'arrimage, d'une part, des boucles de la tente situées aux sommets S et S' et, d'autre part, des drisses de tension. Un bouchon 19, en matière synthétique est enfoncé en force à l'extrémité inférieure du mât pour éviter qu'il ne s'enfonce dans le sol.

On conçoit aisément l'intérêt d'une telle tente : son aspect modulaire, sa grande facilité d'accès, son évacuation rapide et la diversité de ses utilisations la rendent apte à un grand nombre d'applications.

REVENDEICATIONS

1/ - Tente comprenant une toile dotée de deux pans sensiblement rectangulaires (1) et (2), adaptés pour former un toit à deux pentes et ayant chacun deux côtés latéraux (r_1, r'_1 ; r_2, r'_2), un côté longitudinal (L'_1) accolé et solidarisé au côté (L'_2) correspondant de l'autre pan et un côté longitudinal libre (L_1 ; L_2), ladite tente étant caractérisée en ce qu'elle comprend deux pans (T, T') sensiblement triangulaires, de côtés (t_1, t_2, t_3 ; t'_1, t'_2, t'_3) agencés de la façon suivante :

- les côtés (t_1, t'_1) desdits pans triangulaires sont sensiblement égaux aux côtés (r_1, r'_1) du pan rectangulaire (1) et sont respectivement accolés et solidarisés le long desdits côtés (r_1, r'_1),

- les côtés (t_2, t'_2) desdits pans triangulaires issus des sommets (S, S') situés sur les côtés longitudinaux (L'_1, L'_2) sont sensiblement égaux aux côtés (r_2, r'_2) de l'autre pan rectangulaire (2),

- lesdits côtés (t_2, t'_2) sont libres et comportent des moyens d'accrochage (b, c),

- et les côtés (r_2, r'_2) du pan rectangulaire (2) sont libres et comportent des moyens d'accrochage (c, b) conjugués de ceux des côtés (t_2, t'_2) en vue de permettre de solidariser ou de séparer lesdits côtés.

2/ - Tente selon la revendication 1, caractérisée en ce que les pans triangulaires (T, T') sont isocèles, les côtés (t_1, t_2) et (t'_1, t'_2) étant égaux entre eux et égaux respectivement aux côtés (r_1, r_2) et (r'_1, r'_2) des pans rectangulaires (1, 2).

3/ - Tente selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que le côté longitudinal libre (L_2) du pan rectangulaire (2) est muni, sur une face, de moyens d'accrochage (b) et, sur l'autre face, de moyens d'accrochage conjugués (c), en vue de permettre de solidariser ou de séparer les bords longitudinaux libres d'au moins deux tentes afin de les jumeler.

4/ - Tente selon l'une des revendications 1, 2 ou 3, caractérisée en ce que les côtés latéraux ($r_1,$

r'1 ; r2, r'2) sont munis sur une face de moyens d'accrochage (b) et sur l'autre face de moyens d'accrochage conjugués en vue de permettre de solidariser ou de séparer les bords latéraux d'au moins deux toiles de tente afin d'obtenir une toile de plus grande dimension pouvant servir d'abri collectif.

5/ - Tente selon l'une des revendications 1, 2, 3 ou 4, caractérisée en ce qu'elle comprend un tapis de sol dont les bords sont munis de moyens d'accrochage conjugués de ceux agencés sur les bords (L1) du pan (1), (L2) du pan (2), (t3) du pan (T) et (t'3) du pan (T').

6/ - Tente selon l'une des revendications 1, 2, 3, 4 ou 5, caractérisée en ce qu'elle comporte un ourlet (3), sur tout le périmètre de la toile, dans lequel est agencée une drisse (4), sur tout le pourtour.

7/ - Tente selon la revendication 6, caractérisée en ce que la drisse (4) forme des boucles (5) d'arrimage de tendeurs ou de piquets.

8/ - Tente selon l'une des revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7, caractérisée en ce qu'elle comprend, fixée sur un des bords longitudinaux, une housse (8) comportant :

- une poche (20) adaptée au rangement des pans rectangulaires et triangulaires de la tente après pliage approprié,

- une poche (10) adaptée au rangement de piquets,

- une poche (11) adaptée au rangement de drisses de tension,

- deux poches latérales (12) adaptées au rangement de mâts,

- et une poche (13) adaptée au rangement du tapis de sol.

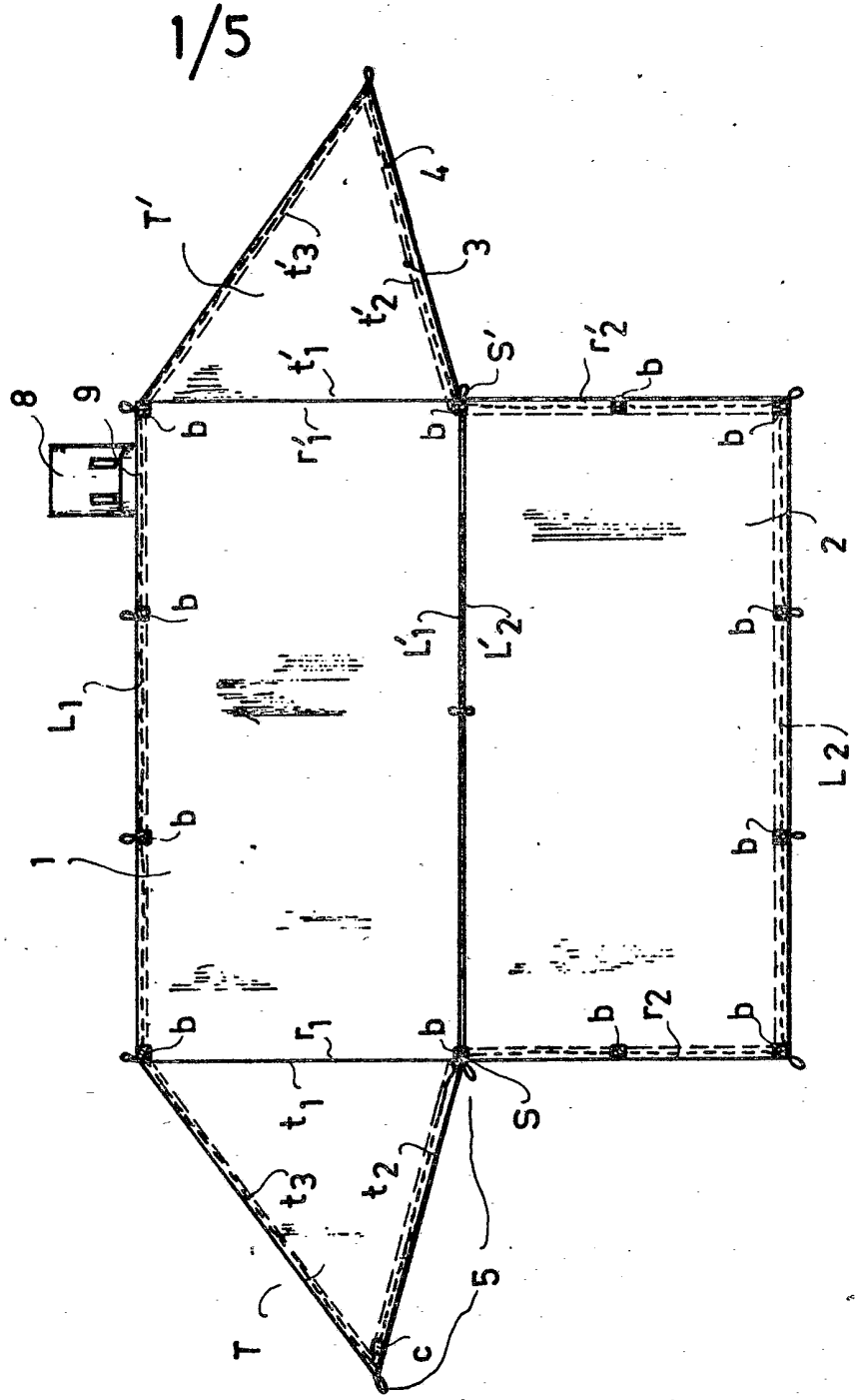
9/ - Tente selon la revendication 8, caractérisée en ce que la housse (8) est munie de moyens (14) de fixation à un ceinturon ou autre partie vestimentaire en vue de son transport.

10/ - Tente selon l'une des revendications

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9, caractérisée en ce que les moyens d'accrochage sont constitués par une multitude d'éléments filiformes d'accrochage (c) tels que crochets et

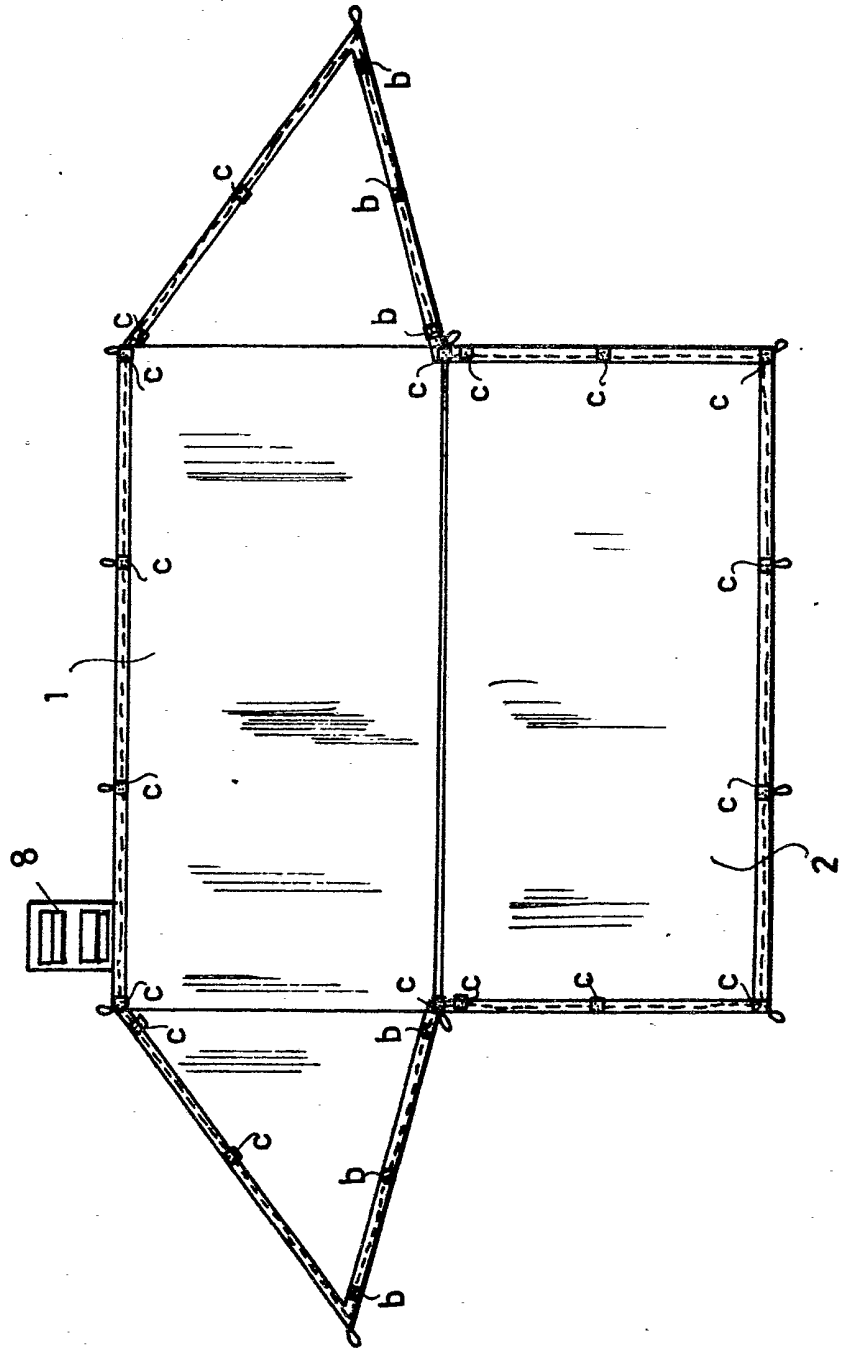
5. une multitude d'éléments conjugués de retenue (b) tels que boucles ou matériau duveteux.

Fig. 1



2/5

Fig. 2



3/5

Fig. 3

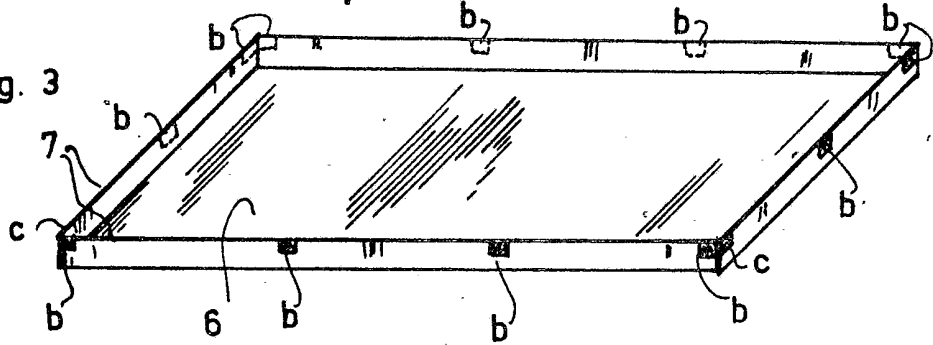


Fig. 4

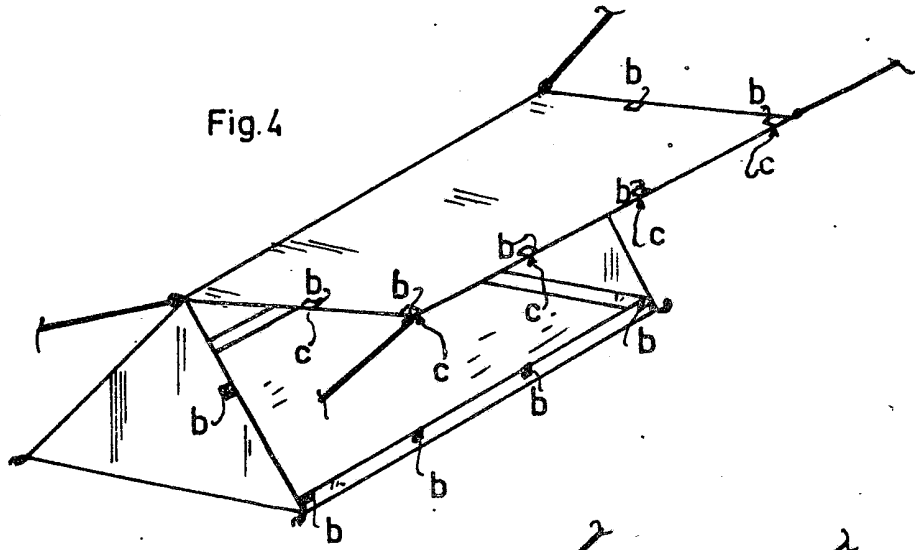


Fig. 5

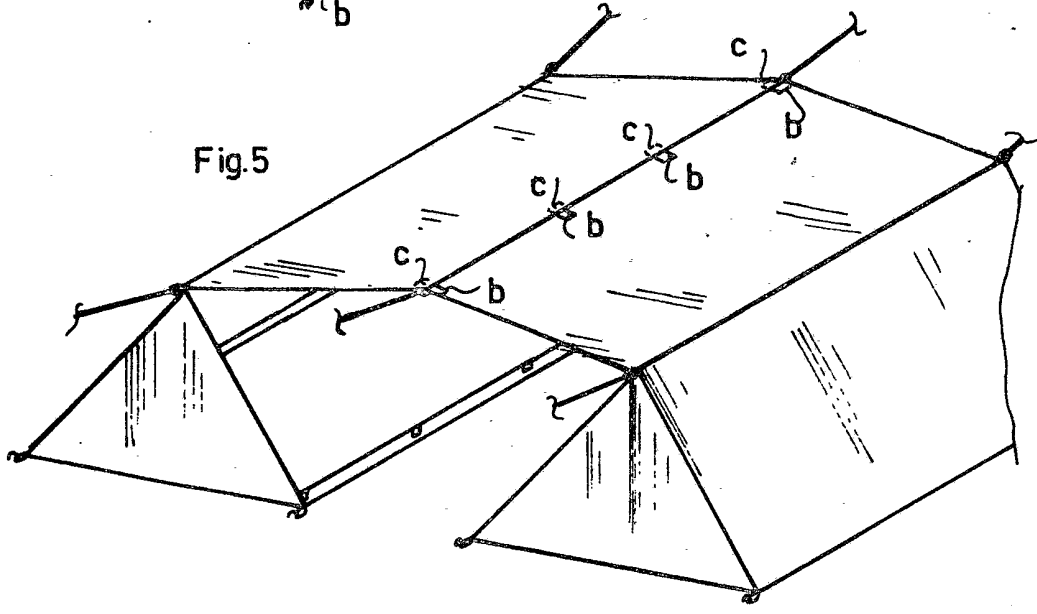


Fig. 6 ^{4/5}

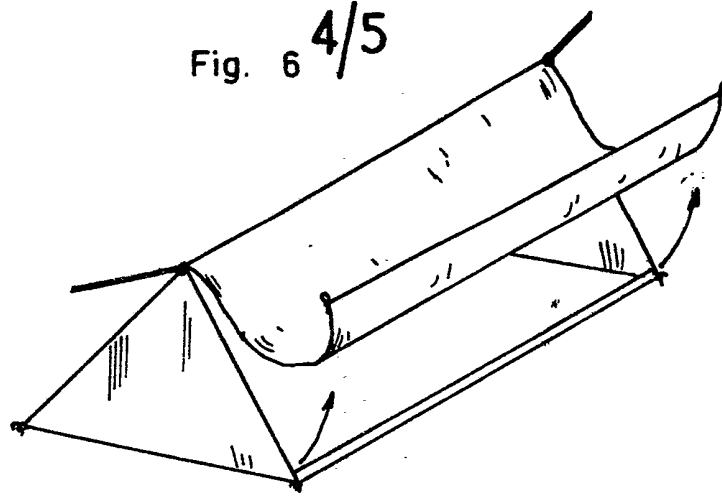


Fig. 7

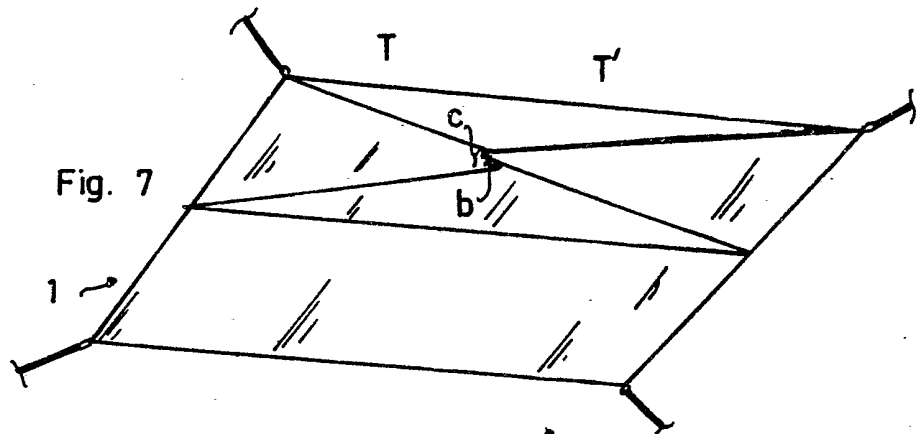
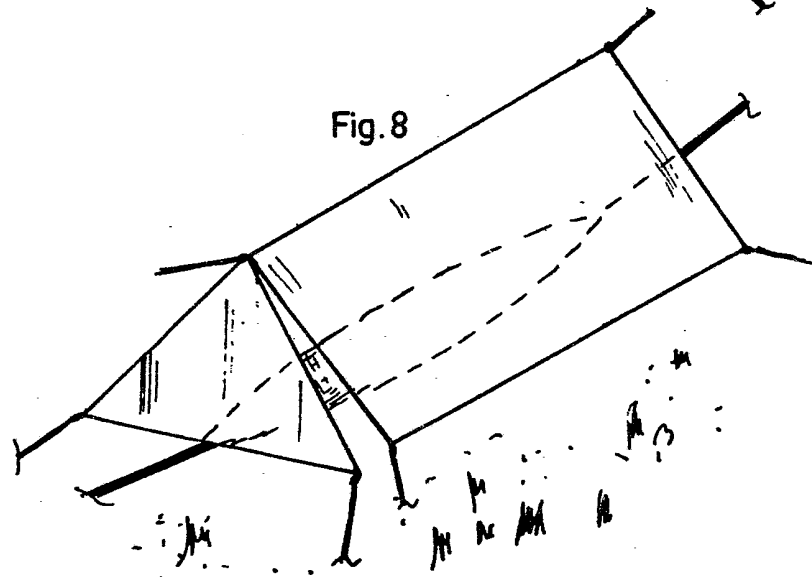


Fig. 8



5/5

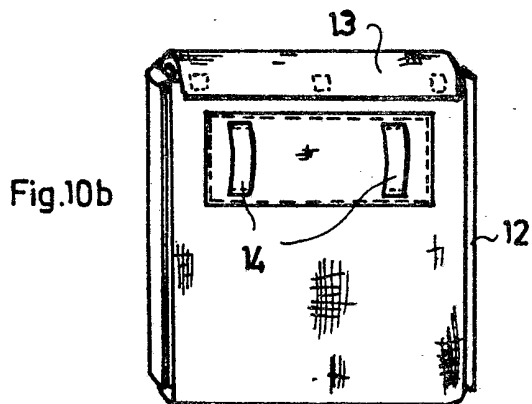
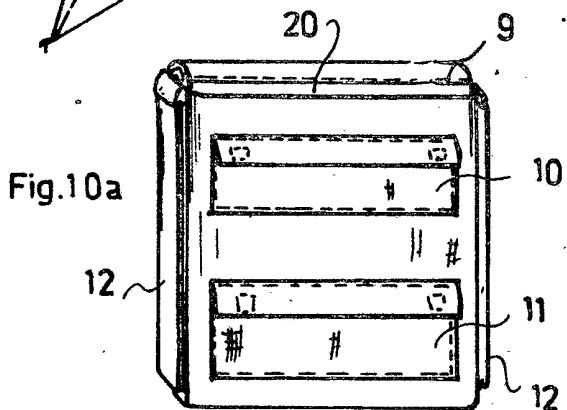
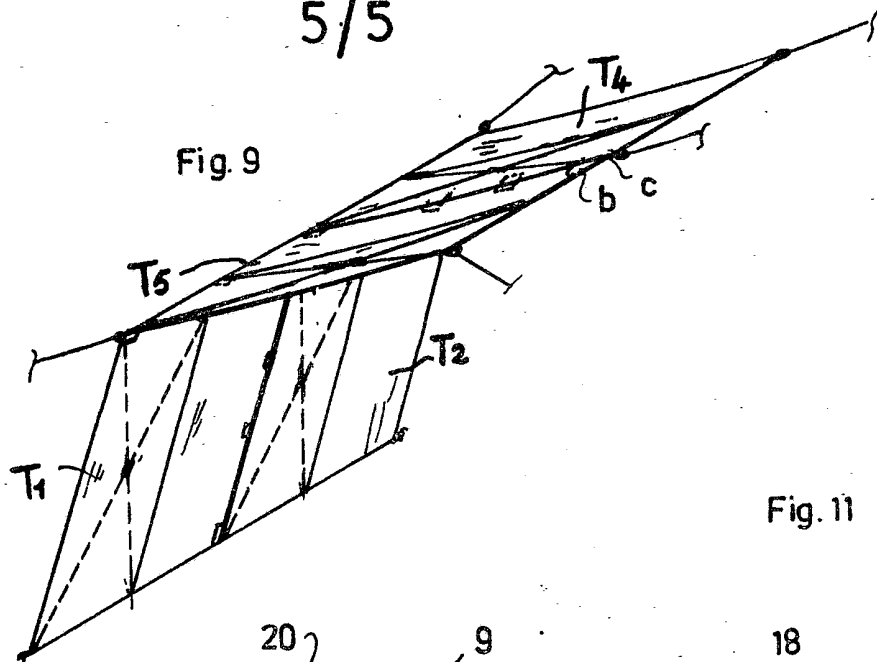


Fig. 11

